

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30 Présents : 20 Votants : 22 (3 pouvoirs)
--

L'an deux mille vingt-six le neuf mars à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Chambaron/Morge en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 02/03/2026

Présent(e)s : MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, FABRE Jean-Louis, CHANIER Roland, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, CHAVAROUX Christian, TIXIER Guy, COLLARDEAU Laurent, EYMIN Philippe délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléante remplaçant un titulaire : LABBE Marie-France

Titulaires absents : HOUSSIER Stéphane, MOULIN François qui donne pouvoir à CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, LASSET Paul, MICHEL Didier, GOMICHO Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud qui donne pouvoir à EYMIN Philippe.

D2026/0903/01 – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT le président doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 259 824,58	173 862,35		173 862,35	1 259 824,58
Opérations de l'exercice	768 930,42	1 172 725,20	1 059 758,64	758 068,00	1 828 689,06	1 930 793,20
TOTAUX	768 930,42	2 432 549,78	1 233 620,99	758 068,00	2 002 551,41	3 190 617,78
Résultats de clôture		1 663 619,36	475 552,99			1 188 066,37
Restes à réaliser			285 000,00	160 000,00	285 000,00	160 000,00
TOTAUX CUMULES	768 930,42	2 432 549,78	1 518 620,99	918 068,00	2 287 551,41	3 350 617,78
RESULTATS DEFINITIFS		1 663 619,36	600 552,99			1 063 066,37

Après en avoir délibéré, hors la présence du Président Jean-Michel GALTIER, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FABRE,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver, le Compte Financier Unique 2025 tel que résumé ci-dessus.
- donner pouvoir au président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au Registre sont les signatures
 Pour expédition conforme
 Le Président
 Jean-Michel GALTIER



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 20
Votants : 23
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-six le neuf mars à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Chambaron/Morge en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 02/03/2026

Présent(e)s : MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, FABRE Jean-Louis, CHANIER Roland, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, CHAVAROUX Christian, TIXIER Guy, COLLARDEAU Laurent, EYMIN Philippe délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléante remplaçant un titulaire : LABBE Marie-France

Titulaires absents : HOUSIER Stéphane, MOULIN François qui donne pouvoir à CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, LASSET Paul, MICHEL Didier, GOMICHOON Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud qui donne pouvoir à EYMIN Philippe.

D2026/0903/02 – Affectation des résultats 2025

Après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Constatant que le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent d'exploitation de
+ 1 663 619,36 €

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 663 619,36
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (1 172 725,20 - 768 930,42)	403 794,78
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	1 259 824,58
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-475 552,99
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (758 068,00 - 1 059 758,64)	-301 690,64
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-173 862,35
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (160 000,00 - 285 000,00)	-125 000,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-600 552,99

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au BP 2026 :

TOTAL à affecter	+ 1 663 619,36 €
Report excédentaire en exploitation recettes R 002	+ 1 063 066,37 €
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement R1068	+ 600 552,99 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme
Le Président
Jean-Michel GALTIER



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 20
Votants : 23
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-six le neuf mars à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Chambaron/Morge en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 02/03/2026

Présent(e)s : MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, FABRE Jean-Louis, CHANIER Roland, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, CHAVAROUX Christian, TIXIER Guy, COLLARDEAU Laurent, EYMIN Philippe délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléante remplaçant un titulaire : LABBE Marie-France

Titulaires absents : HOUSSIER Stéphane, MOULIN François qui donne pouvoir à CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, LASSET Paul, MICHEL Didier, GOMICHO Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud qui donne pouvoir à EYMIN Philippe.

D2026/0903/03 – Approbation du Budget Primitif 2026 avec fongibilité des crédits

Monsieur le Président présente le budget 2026 à l'assemblée au chapitre (document de présentation).
Le budget 2026 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE							
Comptes	Libellés DÉPENSES			Comptes	Libellés RECETTES		
			Propos. BP				Propos. BP
011	Charges à caractère général		193 024,37 €	70	Produits des services, du domaine et vent		96 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés		132 600,00 €	74	Dotations et participations		476,00 €
65	Autres charges de gestion courante		74 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante		740 003,00 €
66	Charges financières		20 000,00 €	76	Produits financiers		30,00 €
68	Dotations aux provisions		551,00 €		Total des recettes réelles		837 109,00 €
	Total des dépenses réelles		420 175,37 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		315 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 270 000,00 €		Total des recettes d'ordre		315 000,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		525 000,00 €	002	Résultat reporté		1 063 066,37 €
	Total des dépenses d'ordre		1 795 000,00 €		TOTAL DES RECETTES		2 215 175,37 €
002	Résultat reporté		0,00 €				
	TOTAL DES DEPENSES		2 215 175,37 €				

INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE		
Comptes	Libellés DÉPENSES	Propos. BP
20	Immobilisations incorporelles	53 600,00 €
21	Immobilisations corporelles	372 400,00 €
23	Immobilisations en cours	1 328 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	217 000,00 €
	Total des dépenses réelles	1 971 000,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	315 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
	Total des dépenses d'ordre	325 000,00 €
001	Solde d'exécution négatif reporté	475 552,99 €
	TOTAL DES DEPENSES	2 771 552,99 €

Comptes	Libellés RECETTES	Propos. BP
13	Subventions d'investissement	366 000,00 €
10	Réserves	600 552,99 €
	Total des recettes réelles	966 552,99 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 270 000,00 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	525 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000,00 €
	Total des recettes d'ordre	1 805 000,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	2 771 552,99 €

Fongibilité des crédits

L'assemblée délibérante peut, à l'occasion du vote du budget, autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice auquel il se rapporte.

L'assemblée délibérante matérialise cette autorisation en renseignant l'état « Informations générales – Modalités de vote du budget » du document budgétaire.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante fixe une limite aux virements de crédits autorisés entre chapitres, sous la forme d'un pourcentage du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L.5217-10-6 du CGCT) pour lequel l'exécutif est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, sans pouvoir excéder 7,5 %. Ce pourcentage peut être différent pour chacune des deux sections

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, par 1 abstention et 22 voix pour,

- ✓ d'approuver le budget 2026 tel que présenté.
 - Section d'Exploitation : **2 215 175,37 €** en Dépenses et en Recettes
 - Section d'Investissement : **2 771 552,99 €** en Dépenses et en Recettes
- ✓ d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour l'exercice 2026, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au Registre sont les signatures
 Pour expédition conforme
 Le Président
 Jean-Michel GALTIER



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 30
Présents : 20
Votants : 23
(3 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-six le neuf mars à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à Chambaron/Morge en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 02/03/2026

Présent(e)s : MONNET Karina, BARDIN Stéphane, ROCHE Philippe, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIGAY Bertrand, DESSENDIER Lionel, FABRE Jean-Louis, CHANIER Roland, CRESPO Luis, MARTIN Roland, CLIQUE Michel, LEMOINE Jean-Claude, CHAVAROUX Christian, TIXIER Guy, COLLARDEAU Laurent, EYMIN Philippe délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Suppléante remplaçant un titulaire : LABBE Marie-France

Titulaires absents : HOUSIER Stéphane, MOULIN François qui donne pouvoir à CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, DOLAT Gilles qui donne pouvoir à LABBE Daniel, BIONNIER Cédric, LOUP Julie, LASSET Paul, MICHEL Didier, GOMICHO Michel, SALGUES Julien, FOURNET-FAYARD Arnaud qui donne pouvoir à EYMIN Philippe.

D2026/0903/04 – Durée des amortissements

(Annule et remplace la délibération D2021/0707/04 du 7 avril 2021)

Monsieur le Président rappelle que la comptabilité du syndicat relève de celle de la nomenclature M49.

Les instructions budgétaires M14, M4 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la collectivité est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer, pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau ci-dessous, la durée d'amortissement maximale autorisée par les instructions M14, M4 et M49.

En ce qui concerne les biens acquis et identifiés, amortissables à compter de 2021, les durées d'amortissement ci-dessous sont proposées au conseil syndical :

Compte (à titre indicatif)	Type de biens	Durée d'amortissement
	Immobilisations incorporelles	
2031	Frais d'études	5
2031	Schéma directeur -étude diagnostique – SIG - zonage	5
2031	Plan épandage	5
2031	Analyses RSDE	5
2051	Logiciels informatique	2
2051	Certificats de télétransmissions	2
	Immobilisations corporelles	
2125	Aménagement des terrains bâtis/station d'épuration	5
2135	Branchement / modification électrique	1
2135	Petit équipement des bâtiments	5
21532	Réseau d'assainissement, branchements, reprise de branchements, by pass, déversoir d'orage, bassin d'orage, modifications du réseau...	50
21562	Poste de relèvement, pompes	10
21562	Matériel spécifique d'installation (électromécanique)	10



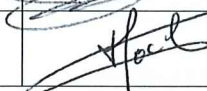

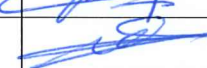
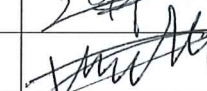
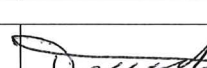
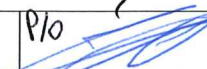


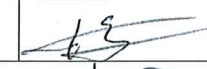



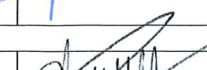

Compte (à titre indicatif)	Type de biens	Durée d'amortissement
	Immobilisations corporelles (suite)	
21311	Station épuration – Génie civil/Bâtiments	40
21532	Station épuration – Process/Equipements	15
21562	Station épuration – Electricité/automatisme	5
2183	Matériel informatique	3
	Subventions d'investissement	
1311 à 1318	Subventions d'investissements	Même durée que les biens qu'elles ont financés. Pour la station d'épuration, au prorata des montants des catégories de travaux

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'adopter les durées d'amortissement des immobilisations et subventions telles que ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au Registre sont les signatures
 Pour expédition conforme
 Le Président
 Jean-Michel GALTIER

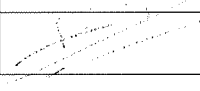
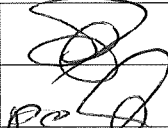


CONSEIL SYNDICAL du 9 mars 2026
Registre des Délibérations

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	EMARGEMENTS	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
ARTONNE	HOUSSIER Stéphane		ROSSEEL Damien	
	MONNET Karina			
AUBIAT	BARDIN Stéphane		BERGER Frédéric	
	ROCHE Philippe			
BEAUREGARD VENDON	GALTIER Jean-Michel		DOROCIAC Corinne	
	OLIVEIRA Antonio			
CHAMBARON/MORGE	LAFAYE Patrice		BAS Florian	
	LABBE Daniel			
CHATEL-GUYON	DOLAT Gilles		ABELARD Nathalie	
	BIONNIER Cédric			
LE CHEIX SUR MORGE	DESSENDIER Lionel		PARRY Evelyne	
	BIGAY Bertrand			
DAVAYAT	LOUP Julie		PIGNOL Marc	
	FABRE Jean-Louis			
GIMEAUX	MOULIN François		LAFAY Aurélie	
	CHANIER Roland			
LES MARTRES SUR MORGE	CHASSAGNE Eugène		LABBE Marie-France	
	CRESPO Luis			
PROMPSAT	CLIQUE Michel		ROUGIER Bruno	
	MARTIN Roland			
SAINT MYON	LEMOINE Jean-Claude		KNIPPING Olivier	
	LASSET Paul			
SARDON	CHAVAROUX Christian		DEBRE Aurélien	
	TIXIER Guy			

CONSEIL SYNDICAL du 9 mars 2026
 Registre des Délibérations

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	EMARGEMENTS	SUPPLEANTS	EMARGEMENTS
----------	------------------------	-------------	------------	-------------

TEILHEDE	GOMICHO Michel		JOUANADE Guillaume	
	COLLARDEAU Laurent			
VARENNES SUR MORGE	SALGUES Julien		LE CLANCHE Hervé	
	MICHEL Didier			
YSSAC LA TOURETTE	EYMIN Philippe		COTTIER Bernard	
	FOURNET-FAYARD Arnaud			